

GOUVERNANCE DES PRODUITS MiFID II / MARCHE CIBLE : CLIENTS PROFESSIONNELS ET CONTREPARTIES ELIGIBLES- Uniquement pour les besoins du processus d'approbation du produit de chaque producteur, l'évaluation du marché cible des Titres, en tenant compte des cinq (5) catégories mentionnées au paragraphe 19 des lignes directrices publiées par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers (« ESMA ») le 3 août 2023, a mené à la conclusion que : (i) le marché cible des Titres concerne les contreparties éligibles et clients professionnels uniquement, tels que définis par la Directive 2014/65/UE (telle que modifiée, « MiFID II ») ; et (ii) tous les canaux de distribution des Titres à des contreparties éligibles et à des clients professionnels sont appropriés.

Toute personne offrant, vendant ou recommandant ultérieurement les Titres (un « distributeur ») doit prendre en considération le marché cible des producteurs. Cependant, un distributeur soumis à MiFID II est tenu de réaliser sa propre évaluation du marché cible des Titres (en retenant ou en affinant l'évaluation du marché cible faite par les producteurs) et de déterminer les canaux de distributions appropriés.

Conditions Financières



VILLE DE PARIS

Programme d'émission de titres

(Euro Medium Term Note Programme)

de 9.500.000.000 d'euros

A échéance minimum d'un (1) mois à compter de la date d'émission

SOUCHE No : 95

TRANCHE No : 1

**Emprunt obligataire d'un montant nominal de 350.000.000 d'euros
portant intérêt au taux de 4,200% l'an et venant à échéance le 17 février 2046
Prix d'Emission 99,787 %**

ABN AMRO
HSBC
Nomura

(les "**Membres du Syndicat de Placement**")

En date du 13 février 2026

PARTIE A - CONDITIONS CONTRACTUELLES

Le présent document constitue les Conditions Financières relatives à l'émission des titres décrits ci-dessous (les « **Titres** ») et contient les termes définitifs des Titres. Les présentes Conditions Financières complètent le document d'information du 7 juillet 2025 relatif au Programme d'émission de Titres de l'Émetteur de 9.500.000.000 d'euros tel que complété par son premier supplément en date du 27 octobre 2025 et par son second supplément en date du 26 janvier 2026 (ensemble, le « **Document d'Information** »), et doivent être lues conjointement avec celui-ci. Les termes utilisés ci-dessous ont la signification qui leur est donnée dans le Document d'Information. Les Titres seront émis selon les modalités des présentes Conditions Financières associées au Document d'Information. L'Émetteur accepte la responsabilité de l'information contenue dans les présentes Conditions Financières qui, associées au Document d'Information, contiennent toutes les informations importantes dans le cadre de l'émission des Titres. L'information complète sur l'Émetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base de la combinaison des présentes Conditions Financières et du Document d'Information. Les présentes Conditions Financières, le Document d'Information ainsi que toutes les informations incorporées par référence sont disponibles (a) sur le site internet de l'Émetteur (<http://www.paris.fr/investisseurs>), (b) et aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Émetteur et aux bureaux désignés du (des) Agent(s) Payeur(s) auprès desquels il est possible d'en obtenir copie.

1		Émetteur :	Ville de Paris
2	(i)	Souche N :	95
	(ii)	Tranche N :	1
3		Devise(s) Prévues(s) :	Euro (« € »)
4	(i)	Montant Nominal Total : Souche :	350.000.000€
	(ii)	Tranche :	350.000.000€
5		Prix d'émission :	99,787 % du Montant Nominal Total
6		Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) :	100.000€
7	(i)	Date d'Emission :	17 février 2026
	(ii)	Date de Début de Période d'Intérêts :	Date d'Emission
8		Date d'Echéance :	17 février 2046
9		Base d'Intérêt :	Taux Fixe de 4,200 % l'an (<i>autres détails ci-dessous</i>)
10		Base de Remboursement/Paiement :	Remboursement au pair
11		Options (Article 5(b)) :	Non Applicable

12	(i)	Rang :	Senior
	(ii)	Date d'autorisation de l'émission :	Délibérations No. 2025 DFA 68-1 et No. 2025 DFA 68-2 du Conseil de Paris, datées des 16, 17, 18 et 19 décembre 2025
13		Méthode de distribution :	Syndiquée

STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS (LE CAS ECHEANT) A PAYER

14		Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe :	Applicable
	(i)	Taux d'Intérêt :	4,200 % par an payable annuellement à échéance
	(ii)	Dates de Paiement du Coupon :	17 février de chaque année jusqu'à la Date d'Echéance (incluse) et pour la première fois le 17 février 2027.
	(iii)	Montant de Coupon Fixe :	4.200 € pour 100.000€ de Valeur Nominale Indiquée.
	(iv)	Montant de Coupon Brisé :	Non Applicable
	(v)	Méthode de Décompte des Jours (Article 4(a)) :	Exact / Exact - ICMA
	(vi)	Dates de Détermination du Coupon (Article 4(a)) :	17 février de chaque année
15		Stipulations relatives aux Titres à Taux Variable :	Non Applicable

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

16		Option de Remboursement au gré de l'Émetteur :	Non Applicable
17		Montant de Remboursement Final pour chaque Titre :	100.000€ par Titre de Valeur Nominale Indiquée
18		Montant de Remboursement Anticipé :	
	(i)	Montant de Remboursement Anticipé pour chaque Titre payé lors du remboursement pour des raisons fiscales (Article 5(d)) ou en cas d'Exigibilité Anticipée (Article 8) :	100.000€ par Titre de Valeur Nominale Indiquée
	(ii)	Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (Article 5(d)) :	Non

	(iii)	Coupons non échus à annuler lors d'un remboursement anticipé (Titres Matérialisés exclusivement (Article 6(b)(ii)) :	Non Applicable
--	-------	--	----------------

STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

19		Forme des Titres :	Titres Dématérialisés
	(i)	Forme des Titres Dématérialisés :	Au porteur
	(ii)	Établissement Mandataire :	Non Applicable
	(iii)	Certificat Global Temporaire :	Non Applicable
20		Place(s) Financière(s) (Article 6(g)):	France/T2
21		Talons pour Coupons futurs à attacher à des Titres Physiques (et dates auxquelles ces Talons arrivent à échéance) :	Non Applicable
22		Dispositions relatives aux redénominations, aux changements de valeur nominale et de convention :	Non Applicable
23		Stipulations relatives à la consolidation :	Non Applicable
24		Rachat conformément aux dispositions des articles L.213-0-1 du Code monétaire et financier :	Oui
25		Masse (Article 10) :	Masse Contractuelle Le nom et les coordonnées du Représentant de la Masse sont: DIIS GROUP 12, rue Vivienne 75002 Paris France Le Représentant de la Masse percevra une rémunération de 280€ (H.T.) par an.

DISTRIBUTION			
26	(i)	Si elle est syndiquée, noms des Membres du Syndicat de Placement :	ABN AMRO Bank N.V. HSBC Continental Europe Nomura Financial Products Europe GmbH
	(ii)	Membre chargé des Opérations de Régularisation (le cas échéant) :	Non Applicable
27		Si elle est non-syndiquée, nom de l'Agent Placeur :	Non Applicable
28		Restrictions de vente - États-Unis d'Amérique :	Réglementation S Compliance Category 1 ; les Règles TEFRA ne sont pas applicables
GÉNÉRALITÉS			
29		Le montant nominal total des Titres émis a été converti en euros au taux de [●], soit une somme de :	Non Applicable

OBJET DES CONDITIONS FINANCIERES

Les présentes Conditions Financières comprennent les conditions financières requises pour l'émission et l'admission aux négociations des Titres sur Euronext Paris décrits dans le cadre du programme d'émission de titres (*Euro Medium Term Note Programme*) de 9.500.000.000 d'euros de la Ville de Paris.

Signé pour le compte de l'Émetteur :

Par : Hervé Amblard, Chef du Service de la Gestion Financière, pour la Maire de Paris et par délégation

PARTIE B - AUTRE INFORMATION

1. Admission aux négociations

	(i)	Admission aux négociations :	Une demande d'admission des Titres aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris à compter de la Date d'Emission a été faite.
	(ii)	Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations :	17.380 €

2. Notations

		Notations :	Le Programme a fait l'objet d'une notation A+ par S&P Global Ratings Europe Limited et Aa3 par Moody's Corporation. S&P Global Ratings Europe Limited et Moody's Corporation sont établies dans l'Union Européenne et sont enregistrées conformément au Règlement (CE) n°1060/2009 du Parlement Européen et du Conseil du 16 septembre 2009 tel que modifié par le Règlement (UE) n° 513/2011 et le Règlement (UE) n° 462/2013 (le « Règlement ANC ») et inscrites sur la liste des agences de notation enregistrées publiées par la <i>European Securities and Markets Authority</i> sur son site Internet (http://www.esma.europa.eu/page/List-registered-and-certified-CRAs). Les Titres à émettre ont fait l'objet de la notation suivante : Moody's Corporation: Aa3
--	--	-------------	--

3. Intérêt des personnes physiques et morales participant à l'émission

Sauf pour ce qui est indiqué au chapitre « Souscription et Vente », à la connaissance de l'Émetteur, aucune personne impliquée dans l'Offre n'y a d'intérêt significatif.

4. Raisons de l'offre et utilisation du produit

Le produit net de l'émission des Titres est destiné au financement et/ou au refinancement de projets à vocation environnementale ou sociale (les « **Projets Eligibles** »), tel que décrits plus en détails dans le cadre général des opérations financées (*City of Paris sustainability framework*) (le « **Document-Cadre des Titres Environnementaux, Sociaux et Durables** ») publié par l'Émetteur sur son site internet: <https://www.paris.fr/pages/investisseurs-4750#strategie-de-financement-verte-et-responsable>.

L'Émetteur effectuera un suivi des montants investis dans les Projets Eligibles sélectionnés et publiera chaque année des informations sur chacun de ces projets jusqu'à la première date à survenir entre (i) la date à laquelle, pour chaque projet concerné, le montant affecté à ce projet aura été intégralement investi et que cette information aura été publiée et (ii) la Date d'Echéance

5. Titres à taux fixe uniquement - rendement

		Rendement :	4,216 % par an Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix d'Emission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.
--	--	-------------	--

6. Informations opérationnelles

	(i)	Code ISIN :	FR0014016C67
	(ii)	Code commun :	329784746
	(iii)	Code FISN :	VILLE DE PARIS/1 MTN 20460217
	(iv)	Code CFI :	DTFUFB
	(v)	Dépositaire(s) :	
		(a) Euroclear France en qualité de Dépositaire Central :	Oui
		(b) Dépositaire Commun pour Euroclear et Clearstream :	Non
	(vi)	Tout système de compensation autre que Euroclear France, Euroclear et Clearstream et le(s) numéro(s) d'identification correspondant(s) :	Non Applicable
	(vii)	Noms et adresses des Agents Payeurs initiaux désignés pour les Titres :	BNP PARIBAS (Affilié Euroclear France 30) Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère 93500 Pantin France Attention : Debt Solutions France Pour toute notification opérationnelle : BNP PARIBAS Luxembourg Branch Corporate Trust Services (Numéro Affilié Euroclear France : 29106) 60, avenue J.F. Kennedy, Luxembourg L - 2085 Luxembourg Tel : +352 26 96 20 00 Fax : +352 26 96 97 57 Attention : Lux Émetteurs / Lux GCT
	(viii)	Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Titres :	Non Applicable